



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit du mois de septembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BUSTO Claude, Maire**.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, M. Michel PLANCADE

Excusés :

Absents : Mme Georgette LAURENT, M. Robert SUBIAS

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ALLEMANY

Madame Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juin 2021, qui est adopté à la majorité

RD 6113 :

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de « l'aménagement et l'embellissement des avenues de Carcassonne et du Languedoc » sur la Route Départementale n° 6113, visant à apporter une valorisation esthétique et sécuritaire de la voie sur le territoire de la commune de Capendu, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie. La convention d'aménagement a pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental, et définir les responsabilités des deux parties.

Vote : à l'unanimité

RD 6113 - APPEL D OFFRES TRAVAUX:

L'ouverture des plis de la 1^{ère} tranche s'est déroulée 07 septembre 2021 et le compte rendu d'analyse des offres qui a suivi permet de déclarer les 4 lots du marché fructueux.

Lot n°1 : Terrassement et voirie

Lot n°2 : Réseaux humides

Lot n°3 : Réseaux secs

Lot n°4 : Espaces verts et mobilier urbain

Après la période des délais de recours, les entreprises choisies seront réunies pour un planning de démarrage des travaux.

Vote : à l'unanimité

RD 6113 – SECURITE CHANTIER :

Des devis ont été sollicités auprès de 3 bureaux d'Etudes pour une mission SPS. Jaur coordination a été retenu pour le chantier de travaux de la RD 6113.

Vote : à l'unanimité.

RD 6113 - AVENANT N°1 GAXIEU:

Initialement le programme des travaux prévisionnel avait été évalué à 2 300 000,00 €HT. Or, une évolution du projet a été nécessaire pour prendre en compte des prestations supplémentaires que sont : l'aménagement d'une emprise supplémentaire au carrefour de la RD611 et la Route de Marseillette, la réhabilitation et le remplacement de l'éclairage public à ce niveau ainsi que des travaux de renforcement et de remplacement du réseau d'assainissement des eaux pluviales existant.

Ainsi l'enveloppe des travaux est passée de 2 300 000.00 € HT à 3 038 920.00 € HT. Ce nouveau montant avec un taux de rémunération de 3.80 % entraîne une hausse des honoraires et fixe le forfait de rémunération à 115 478.96 € HT. Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre évoluent en conséquence :

- montant initial :	2 300 000.00 € HT x 3.80% =	87 400.00 € HT
- nouveau montant :	3 038 920.00 € HT x 3.80 % =	115 478.96 € HT
réparti comme suit :	• cabinet GAXIEU :	90 271.65 € HT
	• Un Pour Cent Paysage :	25 207.31 € HT

Vote : à l'unanimité.

AVENANT EPF – FONDS BARNIER :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avec l'EPF Occitanie a été validée dans le cadre de la procédure d'acquisition-démolition de la propriété sinistrée des consorts Le Gall financée par le Fonds Barnier.

Monsieur le Maire présente un avenant à cette convention visant à préciser les dispositions liées au différé de paiement accordé par l'EPF pour permettre à la commune de percevoir la subvention Fonds Barnier avant de rembourser l'EPF.

Vote : à l'unanimité.

POINT CONTRAT AIDE :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat aidé de la commune nouvellement engagé est sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Capendu.

Une convention entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude (SDIS) est nécessaire afin de définir les conditions et les modalités pratiques de la disponibilité opérationnelle et de formation du salarié SPV, pendant son temps de travail.

Vote : à l'unanimité.

ATD11 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer deux conventions avec l'ATD 11. Des devis ont été sollicités pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11. La première en vue du projet de création d'un gîte communal dans la maison Alric et la seconde concerne le projet de rénovation du bâtiment des archives communales.

Vote : à l'unanimité.

EHPAD LES FIGUERES :

Pour information, le bureau d'études ESPELIA a été choisi par le CCAS de la commune afin de mener à

bien une mission de création d'un Etablissement Public Autonome.

Vote : à l'unanimité.

DM LOGEMENTS LOCATIFS :

Une délibération de virement de crédit et de révision de crédits est nécessaire à l'équilibre du budget des logements locatifs.

Vote : à l'unanimité.

SIC 2021 :

Le programme 2022 à réaliser en 2023 :

- Ancien chemin de Comigne
- Aménagement et sécurisation devant les Ecoles.

Vote : à l'unanimité.

ENT :

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal la demande de la directrice de l'école maternelle d'avoir recours à un Environnement Numérique de Travail (ENT-école) en partenariat avec l'Académie de Montpellier. Pour cela, il est nécessaire de conventionner avec le rectorat de l'Académie de Montpellier afin de définir le cadre général de la mise en œuvre de l'ENT-école pour l'année scolaire 2021-2022. Le coût pour la commune sera de 50 € TTC/an.

Vote : à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 30

La Secrétaire de séance,

Le Maire,
Claude BUSTO